

**COMMUNE DE DESSENHEIM**  
**COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

➤ **SÉANCE DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023 -**

Sous la présidence de madame Aurélie FORNY, Maire

Date de la convocation : le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Madame la Maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 19 heures 33

Secrétaire de séance : Monsieur LITZLER Kilian

<b>Présents : 12</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>FORNY Aurélie</b></li> <li>2. <b>JACOB Camille</b></li> <li>3. <b>HELDERLE Olivier</b></li> <li>4. <b>BROUSSOU Céline</b></li> <li>5. <b>SCHMITT Christophe</b></li> <li>6. <b>STATH Martine</b></li> <li>7. <b>BURCKBUCHLER Caroline</b></li> <li>8. <b>WEYER Mathieu</b></li> <li>9. <b>SCHMITT Hervé</b></li> <li>10. <b>SCHUMANN Emmanuelle</b></li> <li>11. <b>BORDMANN Sébastien</b></li> <li>12. <b>ALLION Sébastien</b></li> </ol>
<b>Procuration(s) : 2</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>MARCHAL Nathalie proc. à STATH Martine</b></li> <li>2. <b>REARD Nicolas proc. à HELDERLE Olivier</b></li> </ol>
<b>Absent(e) excusé(e) non représenté(e) : 1</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>JECKER Christophe</b></li> </ol>
<b>Absent(s) non excusé(s) :</b>	<b>0.</b>

## ORDRE DU JOUR

1. COMPTE-RENDU DU 14 JUIN 2023 – APPROBATION .....- 78 -
2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE .....- 78 -
3. RAPPORT ACTIVITE COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH - 78 -
4. SUBVENTION REHABILITATION TERRAIN DE TENNIS.....- 78 -
5. ELECTION MEMBRES ASSOCIATION FONCIERE.....- 79 -
6. REGULARISATION AUTORISATION DE STATIONNEMENT TAXI N°2.....- 80 -
7. CREATION AUTORISATION DE STATIONNEMENT TAXI N°3 .....- 80 -
8. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS  
POMPIERS DU HAUT RHIN.....- 80 -
9. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - SAPEURS POMPIERS.....- 81 -
10. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – UNION NATIONALE DES COMBATTANTS  
SECTION DESSENHEIM .....- 81 -
11. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION SOUVENIRS ET PASSION....- 82 -
12. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION POUR LES PARENTS  
D'ELEVES DE DESSENHEIM .....- 82 -
13. INFORMATIONS.....- 83 -
14. TOUR DE TABLE .....- 86 -

## **I. COMPTE-RENDU DU 14 JUIN 2023 – APPROBATION**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du 14 juin 2023.

Madame SCHUMANN Emmanuelle prend la parole :

Elle déplore le changement de date de la présente réunion au dernier moment.

Madame la Maire répond qu'effectivement la réunion du jour a été décalée d'une journée et était donc initialement prévue le 06/09/2023.

Elle ajoute que selon les échéances communales il se peut que les dates précédemment communiquées le 14 juin 2023 pour les réunions soient modifiées par nécessité.

Madame la Maire rappelle que toutefois les convocations sont envoyées dans le respect des délais légaux et non au dernier moment et qu'il en sera de même si une date devait encore être modifiée.

## **2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2541-6 du Code général des collectivités territoriales et conformément au droit local madame la Maire propose de désigner monsieur LITZLER Kilian, secrétaire général des services, comme secrétaire de séance.

**Après délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

➤ **Désigne monsieur LITZLER Kilian comme secrétaire de séance.**

## **3. RAPPORT ACTIVITE COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH**

Tous les conseillers ayant lu le rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach (CCARB) au préalable, madame la Maire propose de passer au vote d'approbation si aucune question ou remarque ne sont nécessaires.

**Après délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

➤ **Approuve le rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach**

## **4. SUBVENTION REHABILITATION TERRAIN DE TENNIS**

Madame la Maire demande au Conseil municipal de lui permettre de saisir la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) en vue d'obtenir une subvention pour la réhabilitation du terrain de tennis communal.

Madame la Maire précise qu'il s'agit de réhabiliter le filet, le grillage périphérique et de remplacer le sol en béton vieux de 40 ans par un gazon synthétique pour un coût total estimatif de 22 824.24€.

Les fonds propres à la charge de la Commune seraient de 4564.85€ et la part subventionnée par la CEA s'élèverait à 18 259.39€.

**Plan de financement prévisionnel du projet :**

Co-financeurs	Montant euros
Fonds propres du porteur de projet	4.564,85€
Collectivité européenne d'Alsace	18259,39€
Autres (préciser) :	
TOTAL (coût estimatif du projet)	22.824,24€

**Après délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité**

☉ **Autorisent madame la Maire à signer et déposer la demande de subvention en l'état de financement présenté auprès de la CEA**

**5. ELECTION MEMBRES ASSOCIATION FONCIERE**

Le mandat des membres du bureau de l'association foncière de DESSENHEIM est arrivé à son terme en 2022 et n'a pas été renouvelé.

Il appartient au président ou au vice-président d'initier son renouvellement 6 mois avant échéance.

Monsieur Clément DIRRINGER ayant démissionné de ses fonctions de vice-président en 2021, et monsieur Sébastien ALLION, président démissionnaire en janvier 2023 par démission des fonctions de maire, n'ayant pas initié le renouvellement des membres du bureau de l'association foncière de DESSENHEIM, il appartient à madame la Maire, Aurélie FORNY, de régulariser la situation.

La maire de la Commune, membre de droit du bureau de l'association, madame Aurélie FORNY propose la liste suivante au Conseil :

- LEHMANN Werner (titulaire)
- SCHATT Jean-Paul (titulaire)
- DIRRINGER Thomas (titulaire)
- MEYER Thomas (suppléant)
- GUTHMANN Maurice (suppléant)

Monsieur ALLION Sébastien, président démissionnaire sortant de l'association foncière, demande pourquoi il n'y a que deux suppléants.

Monsieur SCHMITT Christophe, 4<sup>ème</sup> adjoint lui répond que c'est prévu ainsi par les statuts de l'association foncière.

**Après délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité**

☉ **Approuvent la liste proposée par madame la Maire et désignent donc messieurs LEHMANN Werner, SCHATT Jean-Paul et DIRRINGER Thomas comme membres titulaires du bureau de l'association foncière de DESSENHEIM ainsi que messieurs MEYER Thomas et GUTHMANN Maurice comme membres suppléants.**

☉

## **6. REGULARISATION AUTORISATION DE STATIONNEMENT TAXI N°2**

Madame la Maire explique que monsieur Joris HECHINGER a reçu une autorisation de stationnement (ADS) de taxi enregistrée sous le n°2 par arrêté du 29 janvier 2020.

Considérant qu'il appartient au préalable au Conseil municipal de créer une autorisation de stationnement de taxi n°2 par délibération, madame la Maire propose de régulariser la situation professionnelle de monsieur HECHINGER en ce sens.

Madame la Maire propose donc la création d'une autorisation de stationnement de taxi n°2 sur la Commune.

**Après délibéré, le Conseil municipal, avec 13 voix favorables et une défavorable :**

- **Approuve la création d'une autorisation de stationnement de taxi n°2 sur la commune de DESSENHEIM.**

## **7. CREATION AUTORISATION DE STATIONNEMENT TAXI N°3**

Madame la Maire présente au Conseil la demande de monsieur HECHINGER Joris qui souhaite l'obtention et l'attribution d'une autorisation de stationnement de taxi n°3 sur la Commune justifiée par un accroissement de son activité.

Madame la Maire précise qu'en comprenant tout à fait l'accroissement d'activité de monsieur HECHINGER et ses conséquences, il appartient au Conseil de décider du bien-fondé d'une telle demande, à savoir choisir entre la création d'un emploi et le caractère d'intérêt général de la création d'une 3<sup>ème</sup> ADS dans le village.

**Après délibéré, le Conseil municipal, avec 9 voix défavorables, 3 favorables et 2 absents**

- ⊖ **Rejette la proposition de création d'une troisième autorisation de stationnement de taxi sur la commune de DESSENHEIM.**

## **8. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DU HAUT RHIN**

Madame la Maire donne la parole à madame BROUSSOU Céline, 3<sup>ème</sup> adjointe.

Madame BROUSSOU explique que les demandes de subvention venant de l'union départementale des sapeurs-pompiers (UDSP) 2021 et 2022 n'ont pas été traitées lors des exercices budgétaires précédents. Elle propose donc, vu l'importance que la Municipalité loue à son implication avec les services publics de soins et de sécurité, d'accéder à la requête de l'UDSP, à savoir de régulariser l'exercice 2022 et de traiter l'exercice 2023.

Pour ce faire madame BROUSSOU présente les demandes de subvention de l'UDSP des années 2022 et 2023, chacune calculée sur la base des effectifs de l'année précédente. Un montant de 20€ est appelé par pompiers pour un effectif total de 17 personnes.

Le montant demandé est donc de 340€ par année.

Madame la Maire propose le règlement de ces subventions sur l'exercice budgétaire 2023.

**Après délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

- ⊕ **Accorde une subvention de 340€ à l'UDSP pour l'année 2022 et 340€ supplémentaires pour l'année 2023, le tout sur l'exercice budgétaire de l'année 2023.**

## **9. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - SAPEURS POMPIERS**

Madame la Maire donne la parole à madame BROUSSOU Céline, 3<sup>ème</sup> adjointe.

Madame BROUSSOU explique qu'un montant de 951 € était prévu au budget en 2023 par délibération du Conseil municipal du mercredi 29 mars 2023, à l'attention de l'amicale des sapeurs-pompiers de DESSENHEIM.

Madame BROUSSOU précise que monsieur IMHOFF Philippe, chef de corps des sapeurs-pompiers de DESSENHEIM, lui a fait parvenir la fiche récapitulative des besoins du service incendie qui s'élève à 1036€.

Afin de faire correspondre la subvention allouée par la Commune au document transmis par monsieur IMHOFF Philippe, il est proposé par madame la Maire de voter une subvention exceptionnelle de 85 euros à l'amicale des sapeurs-pompiers de DESSENHEIM.

**Après délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

⇒ **Accorde une subvention exceptionnelle de 85€ à l'ordre de l'amicale des sapeurs-pompiers de DESSENHEIM.**

## **10. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – UNION NATIONALE DES COMBATTANTS SECTION DESSENHEIM**

Madame la Maire rappelle au Conseil que la demande de l'union nationale des combattants (UNC) a été reportée lors de la précédente réunion, le 14 juin 2023, en raison d'un manque d'information, notamment en ce qui concerne le montant de la subvention et la motivation.

Monsieur SCHMITT Christophe, 4<sup>ème</sup> adjoint, précise que monsieur ALLION Sébastien, membre de l'association UNC, avait alors apporté des informations complémentaires, à savoir que la subvention permettrait de financer un voyage qui aurait lieu en fin d'année 2023.

Monsieur ALLION Sébastien ajoute qu'il avait effectivement transmis le souhait d'une location de car de voyage mais qu'il n'a pas souvenir d'avoir évoqué un voyage en tant que tel.

Madame la Maire présente la demande écrite de monsieur OTTERMANN Didier, vice-président et trésorier de l'UNC, qui présente son projet pour le 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'association :

- Gerbes pour le 40<sup>ème</sup> anniversaire sur l'ensemble des monuments aux morts = 200€
- Repas complet = 2000€
- Récompenses des membres (panier garni) = 525€

Monsieur OTTERMANN Didier, dans son courrier, précise que le montant de la subvention demandée à la Commune s'élève à 500€.

Monsieur OTTERMANN y rappelle également que selon la réglementation en vigueur, à laquelle est soumise l'association UNC, seul un membre du comité, composé du président, du vice-président, du trésorier et du porte-drapeau, est autorisé à s'exprimer au nom de l'association.

Madame la Maire propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500€ au bénéfice de l'association UNC de DESSENHEIM.

Madame la Maire demande à monsieur ALLION Sébastien, membre de l'association UNC, de sortir de la salle pendant le déroulement du vote.

**Après délibéré, le Conseil municipal, avec 12 voix favorables et une défavorable**

⇒ **Accorde une subvention de 500€ à l'association UNC de DESSENHEIM.**

## **11. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION SOUVENIRS ET PASSION**

Madame la Maire présente la demande écrite de soutien financier exceptionnel de monsieur MEYER Thomas, président de l'association Souvenirs et Passion.

Monsieur Meyer y explique que la dernière édition de la rencontre des tracteurs d'époque organisée par l'association s'est déroulée en 2019 et que des suites de l'épidémie de covid l'édition 2021 n'avait pas pu se tenir.

Il ajoute également que l'organisation de l'édition 2023 de l'exposition de tracteurs d'époque prévue le 27 août, coûte à l'association plus de 1400€ rien que pour les chapiteaux et les tonnelles et qu'à ce titre il demande une participation financière de la Commune sans en préciser le montant.

Madame SCHUMANN Emmanuelle propose à madame la Maire de reporter l'étude de cette demande par le Conseil au motif qu'aucun montant n'est proposé par monsieur MEYER. Elle ajoute qu'il s'agit de la décision retenue lors de la précédente séance à propos de la demande de l'association UNC.

Madame la Maire n'est pas favorable à cette proposition pour deux raisons :

D'une part l'association Souvenir et Passion organise une manifestation à but lucratif et aucune autre association du village faisant de même ne bénéficie en plus d'une subvention pour une telle entreprise.

D'autre part l'association Souvenir et Passion s'est vu mettre à disposition, gracieusement par La Commune, du matériel à hauteur d'un montant d'environ 1700€ en vue de réaliser cette manifestation.

Madame la Maire ajoute qu'elle déplore le non-respect de l'arrêté délivré par la Commune à l'association Souvenir et Passion quant à l'utilisation de la salle des fêtes et des restrictions légales qui étaient précisées.

Considérant que les recettes devraient permettre de couvrir les dépenses et considérant la participation financière de la Commune à hauteur d'environ 1700€, madame la Maire propose de rejeter la demande de monsieur MEYER.

**Après délibéré, le Conseil municipal, avec 10 voix favorables et 4 abstentions**

☞ **Rejette la demande de subvention exceptionnelle formulée par monsieur MEYER Thomas au nom de l'association Souvenirs et Passion.**

## **12. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION POUR LES PARENTS D'ELEVES DE DESSENHEIM**

Madame la Maire présente la demande écrite de madame BOHN Aurore, présidente de l'association pour les élèves de DESSENHEIM (APED).

Madame BOHN demande une subvention communale de 1200€ afin de louer la salle des fêtes de BLODELSHEIM pour l'organisation d'une fête de Noël.

Madame SCHUMANN Emmanuelle interpelle madame la Maire et demande quelle est la raison pour laquelle l'APED n'utilise pas la salle des fêtes de la Commune.

Madame la Maire précise que madame BOHN n'est malheureusement pas en mesure de garantir le respect de la jauge maximale de personnes pouvant être admises dans la salle communale. Elle ajoute que la commune de Blodelsheim avait accepté exceptionnellement de baisser le montant de la location de 1200€ à 360€ en 2022, tout en précisant qu'elle ne reconduirait pas ce geste l'année prochaine. La situation est donc connue depuis suffisamment de temps.

Madame la Maire propose donc de réitérer l'aide exceptionnelle déjà accordée l'année précédente, à savoir de participer au financement de location en attribuant à l'APED une subvention exceptionnelle de 360€ sous condition de la location d'une salle.

Madame la Maire demande à madame BURCKBUCHLER Caroline, membre de l'APED, de sortir pour le déroulement du vote.

Après délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- ☉ Accorde une subvention de 360€ à l'association pour les élèves de DESSENHEIM sous condition qu'elle présente une preuve de location de salle.

### 13. INFORMATIONS

#### 13.1 URBANISME

Madame la Maire présente les certificats d'urbanisme émis depuis la dernière séance du Conseil municipal :

C.U.	Demandeur	Adresse	Section et parcelles
CU 068 069 23 A0014	CLUR Huguette	4 rue Grand'rue	Section 03 parcelle 268
CU 068 069 23 A0013	BASTIEN Isabelle/BARTH Michèle	22 rue de Colmar	Section 5 parcelle 596/94

#### 13.2 AUTRES INFORMATIONS

##### Aurélié FORNY, Maire, informe le Conseil municipal :

- Un agent d'accueil viendra rejoindre le service administratif de la Commune à compter d'octobre à temps plein. Il s'agit de madame THOMAS Sandra ;
- DREYER Laetitia est prolongée de son contrat sur le poste d'ATSEM pour une durée de 24 mois ;
- La sortie du Conseil municipal des enfants a été faite début juillet avec une visite de la Maison de la Région à STRASBOURG ;
- Discours de rentrée à l'école primaire : tous les enfants ont été vus mardi. La visite a été appréciée par les directeurs. Les fruits habituellement distribués à la rentrée le seront en accord avec les directeurs et le service de garderie lors de la semaine du goût ;
- Travaux sur les baux de chasse en cours ;
- Des invitations au salon de l'habitat à Epinal sont mis à disposition des membres du Conseil municipal ;
- L'étude structure de la salle des fêtes a été signée pour un montant de 7350 € HT.



**Camille JACOB, première adjointe, informe le Conseil municipal :**

**COMMUNICATION :**

- Le prochain Coucou paraîtra début octobre 2023 afin d'inclure les retours de la journée citoyenne du 30 septembre.

**Olivier HELDERLE, 2<sup>ème</sup> adjoint, informe le Conseil municipal :**

**Chantier Lotissement « Marmandais »**

Les réunions de chantier du lotissement « Marmandais » ont cessé. Un enrobé a été posé. Nous sommes intervenus lors de ces réunions pour la modification de la position d'un candélabre à l'entrée du lotissement rue de Balgau avec l'expertise de la société Vialis. Nous sommes également intervenus pour le remplacement des pavés endommagés ainsi que d'un caniveau rue de l'étoile.

Une demande de puit d'aspiration avec tête rotative a été demandée au lotisseur la société « SOVIA ».

Les travaux d'une première construction ont vu le jour cet été.

**Puits pompier :**

Une inspection des neuf puits pompiers a été effectuée avec le chef de corps des pompiers de Dessenheim, monsieur Philippe IMHOFF. Les couvercles des puits ont été repeints d'une couleur bleue par la société VOLLMAR.

**Réunions commissions urbanisme :**

La commission urbanisme s'est réunie le 16 mai et 2 juin 2023.

Une réflexion et une prise de mesures sur place pour la sécurisation des passages :

- La rue du jardin/Vigne
- La rue des jardin/Champs
- Le passage Stocky-Linder (Auguste)

Une réflexion a été apportée également sur 2 abris de bus rue de Colmar et rue et Rustenhart.

A la suite de ces commissions, des plots de types J12 ont été posés sur les différents passages par les agents communaux.

Des devis ont été effectués pour les abris de bus rue de Colmar et rue de Rustenhart et également pour la signalisation du parking de la mairie et des deux places pompier rue de l'école.

Une réfection de l'enrobé du rond-point rue de Colmar a été effectuée le 11 juillet par la Collectivité Européenne d'Alsace. La signalisation au sol a été à la charge de la Commune, qui a sollicité la société Olry Signalisation pour la réalisation.

**Céline BROUSSOU, 3<sup>ème</sup> adjointe, informe le Conseil municipal :**

**MANIFESTATIONS**

Pour rappel, la fête des aînés aura lieu le 29/10/23 à la salle des fêtes de DESSENHEIM. Je souhaiterais faire un point sur les disponibilités de chacun pour le service du repas dès que possible.

Cette année, la Commune va organiser son 1<sup>er</sup> marché de Noël qui aura lieu les 25 & 26 novembre 2023. Comme indiqué par mail début août, une équipe a été constituée pour la construction des chalets qui accueilleront les artisans et producteurs locaux.

Cette équipe, composée de membres du Conseil municipal et de bénévoles, a entamé la construction il y a une semaine.

Merci à eux pour leur investissement et le temps précieux accordé à la Commune.

**FINANCES :**

Je souhaite informer le Conseil municipal que de nombreuses factures impayées sur les exercices 2021 et 2022 sont en cours de régularisation et viennent donc gonfler les dépenses de la section de fonctionnement de l'exercice 2023.

Cette situation vient entacher la sincérité comptable qui est pourtant un des grands principes à respecter. Le résultat excédentaire de 12 556,54 € de l'exercice 2022 n'est donc pas sincère car ce résultat aurait dû être déficitaire.

Un point plus précis et chiffré sera présenté en Conseil municipal d'ici la fin de l'année.

De ce fait, certains projets prévus en fonctionnement devront être différés sur le budget 2024.

**Christophe SCHMITT, 4<sup>ème</sup> adjoint, informe le Conseil municipal :**

- Les travaux de l'aire de jeux débuteront courant novembre et dureront un mois ;
- Il y a eu divers travaux de maintenance sur les bâtiments communaux durant l'été avec notamment la pompe à chaleur de l'école ou encore en Mairie avec le déplacement des archives du grenier vers la cave ;
- Le rangement et l'aménagement des ateliers du service technique est toujours en cours et les équipements haute visibilité des agents sont mis en place ;
- Le concours « Maisons Fleuries » s'est parfaitement déroulé et les résultats sont disponibles sur les différents réseaux communaux de communication ;
- Les sollicitations de la Brigade Verte sont plus fréquentes suite à plusieurs dépôts sauvages ou non réglementaires ;
- Rappel de la journée citoyenne du 30 septembre 2023 dont les inscriptions seront clôturées le 18 septembre 2023.

#### **14. TOUR DE TABLE**

Madame la Maire donne la parole à monsieur ALLION Sébastien :

Monsieur ALLION Sébastien indique au Conseil que les baux de chasses arrivant à terme bientôt il souhaiterait rediscuter les clauses particulières de l'exécution de cette dernière et propose à madame la Maire une réunion à ce sujet.

Monsieur SCHMITT Christophe, 4<sup>ème</sup> adjoint, rappelle à monsieur ALLION que pour la première fois à ce sujet, et ce depuis la mise en place de la nouvelle Municipalité, la Commune dispose des dates de battues de chasse.

**Aurélié FORNY** : Pour le renouvellement des baux de chasses, nous avons déjà pris contact avec les locataires, tout est en cours de renouvellement.

Madame la Maire donne la parole à monsieur ALLION Sébastien :

Monsieur ALLION annonce au Conseil que sous sa mandature il avait personnellement demandé un délai de prolongation d'un an pour la dépense d'une subvention visant à réhabiliter la salle des fêtes.

Monsieur ALLION précise que ce délai prendra fin en décembre 2023 et il indique qu'il faudra alors rendre la somme de 95 000€ à la Collectivité européenne d'Alsace si les travaux ne sont pas engagés.

La Municipalité ainsi que monsieur LITZLER Kilian, secrétaire général des services, n'ayant pas été informés de la particularité de ce dossier traité personnellement par monsieur ALLION lors de sa mandature, madame la Maire prend note de cette information.

Madame la Maire donne la parole à monsieur ALLION Sébastien :

Monsieur ALLION demande à madame la Maire des nouvelles au sujet de la réhabilitation de la salle des fêtes.

Madame la Maire répond qu'une étude structure a été commandée afin de statuer concrètement sur la faisabilité d'une réhabilitation de la salle des fêtes.

Monsieur ALLION lui répond qu'en mai 2022, lors de sa mandature, il était question, sous les conseils du cabinet d'expert SIB ETUDES, de raser la salle des fêtes compte-tenu de l'impossibilité pour la structure de supporter des renforts thermiques.

Madame la Maire avance que sans une étude structure réelle et non simplement visuelle il est vraisemblablement impossible de statuer sur la possibilité ou l'impossibilité de cette tâche.

Madame la Maire donne la parole à monsieur BORDMANN Sébastien :

Monsieur BORDMANN demande des nouvelles de la situation du bâtiment du groupe scolaire et de la pose de jauges afin de mesurer d'éventuels risque d'accentuation des fissures.

Monsieur SCHMITT Christophe, 4<sup>ème</sup> adjoint, informe monsieur BORDMANN que 10 jauges ont été placées par notre personnel communal sous la supervision du sapiteur et de l'expert mandaté par le tribunal. Il ajoute qu'aucun mouvement significatif n'est à signaler pour l'instant.

Aucun conseiller ne voulant prendre la parole, madame la Maire clôt la séance à 21h06.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION  
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DESSENHEIM  
- SEANCE DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023 -**

**ORDRE DU JOUR**

<b>1. COMPTE-RENDU DU 14 JUIN 2023 – APPROBATION .....</b>	<b>78 -</b>
<b>2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE .....</b>	<b>78 -</b>
<b>3. RAPPORT ACTIVITE COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH -</b>	<b>78 -</b>
<b>4. SUBVENTION REHABILITATION TERRAIN DE TENNIS.....</b>	<b>78 -</b>
<b>5. ELECTION MEMBRES ASSOCIATION FONCIERE.....</b>	<b>79 -</b>
<b>6. REGULARISATION AUTORISATION DE STATIONNEMENT TAXI N°2.....</b>	<b>80 -</b>
<b>7. CREATION AUTORISATION DE STATIONNEMENT TAXI N°3.....</b>	<b>80 -</b>
<b>8. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DU HAUT RHIN.....</b>	<b>80 -</b>
<b>9. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - SAPEURS POMPIERS.....</b>	<b>81 -</b>
<b>10. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – UNION NATIONALE DES COMBATTANTS SECTION DESSENHEIM .....</b>	<b>81 -</b>
<b>11. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION SOUVENIRS ET PASSION....</b>	<b>82 -</b>
<b>12. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION POUR LES PARENTS D'ELEVES DE DESSENHEIM .....</b>	<b>82 -</b>
<b>13. INFORMATIONS.....</b>	<b>83 -</b>
<b>14. TOUR DE TABLE .....</b>	<b>86 -</b>

Nom et prénom	Qualité	Signatures
FORNY Aurélie	Maire	
JACOB Camille	1 <sup>ère</sup> adjointe	
HELDERLE Olivier	2 <sup>ème</sup> adjoint	
BROUSSOU Céline	3 <sup>ème</sup> adjointe	
SCHMITT Christophe	4 <sup>ème</sup> adjoint	
STATH Martine	Conseillère municipale	
MARCHAL Nathalie	Conseillère municipale	
JECKER Christophe	Conseiller municipal	
REARD Nicolas	Conseiller municipal	
BURCKBUCHLER Caroline	Conseillère municipale	
WEYER Mathieu	Conseiller municipal	
SCHMITT Hervé	Conseiller municipal	
SCHUMANN Emmanuelle	Conseillère municipale	
BORDMANN Sébastien	Conseiller municipal	
ALLION Sébastien	Conseiller municipal	